



TIRAGE AU SORT DE L'ORIGINAL POUR NON-RÉSIDENT 2023

FAITS IMPORTANTS :

- Un chasseur non-résident peut se procurer un permis de chasse à l'original de l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - Par l'intermédiaire d'un pourvoyeur ou d'un guide titulaire qui a reçu un permis par le tirage au sort de permis de chasse à l'original pour non-résidents destinés aux pourvoyeurs et aux guides admissibles
 - En participant au tirage au sort à l'original pour non-résidents et en y étant retenu
- Tous les chasseurs non-résidents doivent chasser en compagnie d'un guide titulaire d'une licence.
- Les droits de demandes au tirage ne sont pas remboursables même si des restrictions de frontières sont en vigueur due au COVID-19. Les permis ne sont pas transférables; les droits

du permis seront remboursés si les frontières sont fermées due au COVID-19.

- Les candidats doivent être âgés de 18 ans et plus **au moment de leur inscription au tirage**, avoir leur domicile principale hors du Nouveau-Brunswick et ne pas avoir perdu leurs privilèges de chasse en vertu de la *Loi sur le poisson et la faune* du Nouveau-Brunswick.
- Les permis de chasse à l'original ne sont valides que dans **une seule zone d'aménagement de la faune** (ZAF). Au moment où les chasseurs non-résidents vont chercher leur permis, ils doivent préciser dans quelle zone ils chasseront. Votre pourvoyeur ou votre guide pourra vous aider dans votre choix.
- Le permis de chasse à l'original de 2023 permet la capture d'un original de n'importe quel sexe pendant la saison de chasse.

VOUS POUVEZ PRÉSENTER UNE DEMANDE ENTRE LE 30 JANVIER ET LE 30 AVRIL 2023

COMMENT S'INSCRIRE:

- Visiter: www.gnb.ca/pechefaune
- Voir la section **Présenter une demande au tirage au sort**
- Vous aurez besoin d'un numéro de carte Plein air du Nouveau-Brunswick pour pouvoir présenter votre demande de tirage d'original non-résident. Vous pouvez vous enregistrer sans frais en ligne au www.gnb.ca/pechefaune (**Acheter un permis / Présenter une demande au tirage au sort / Obtenir une carte Plein air**). Vous aurez votre numéro de carte Plein air immédiatement et vous recevrez votre carte par la poste au bout de deux à quatre semaines
- Il y a un droit d'inscription non-remboursable de 41,69 \$ CAD (26,25\$ plus un droit de conservation de 10,00\$ et les taxes applicables). **UNE SEULE APPLICATION SERA ACCEPTÉ(E) PAR CANDIDAT(E).**

RAPPELEZ-VOUS

que tous les permis qui n'auront pas été achetés au plus tard le 9 juin 2023 seront offerts aux autres chasseurs non-résidents.

Si votre nom est tiré, vous avez jusqu'au 9 juin 2023 pour faire l'achat de votre permis : en ligne au www.gnb.ca/pechefaune (**Acheter un permis / Présenter une demande au tirage au sort / Obtenir une carte Plein air**) ou votre guide peut acheter votre permis chez un vendeur autorisé ou centre de Service Nouveau-Brunswick.

Ressources naturelles et Développement de l'énergie a des exigences très précises en ce qui a trait à la formation des chasseurs. Tous les chasseurs sont tenus de respecter ces exigences avant qu'un permis ne leur soit délivré.

Ressources naturelles et Développement de l'énergie
Direction du poisson et de la faune
C.P. 6000, Fredericton, N-B, E3B 5H1
Téléphone : (506) 453-3826
Fax : (506) 453-6699
Courriel : fw_pfweb@gnb.ca
Web : www.gnb.ca/pechefaune

**LES RÉSULTATS DU TIRAGE SONT DISPONIBLES SUR NOTRE SITE WEB
DU 15 MAI AU 9 JUIN 2023**